

# PROCES VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 22 mars à treize heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre voulu par le Loi dans le lieu habituel des séances.

**Date de la convocation** : 18 mars 2022

**Membres élus** : 11

**Membres présents** : 6

**Membres votants** : 9

**Secrétaire de séance** :

**Présents** : Bernard JALLAT, Nicole ENJOLRAS, Marie-Laure MUGNIER, Laetitia VALETTE

Georges MADINIER, Martine AUDIARD

**Représentés** : Claude FAUCHER, Michel GERENTON, Nicolas LAURENT

**Absents** : Sabrina HAMMOUDI, Éric CHANIAL

Laetitia VALETTE

Mme Valette, secrétaire de séance remarque sur la table un dictaphone posé auprès de Mr Madinier, aussi elle se permet de lui demander s'il compte enregistrer le conseil du jour, ce à quoi il répond par l'affirmative. Il n'a pas été fait mention de diffusion de cet enregistrement auprès du conseil.

## 1. Vote du compte administratif 2021 – budget principal et Etats annexes des sections

Mme le Maire en tant « qu'ordonnateur » ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Laetitia VALETTE, élue Présidente de séance à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MUGNIER Marie-Laure après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives et les budgets annexes des sections de l'exercice considéré par M. Le Secrétaire de Mairie et après que Mme le Maire soit sortie de la pièce,

1. **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	227 333,85	G	389 297,81
	Section d'investissement	B	275 771,86	H	104 327,35
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	336 062,54 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	28 955,82 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>532 061,53</b>	= G+H+I+J	<b>829 687,70</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>0,00</b>	= K+L	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	227 333,85	= G+I+K	725 360,35
	Section d'investissement	= B+D+F	304 727,68	= H+J+L	104 327,35
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>532 061,53</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>829 687,70</b>

- CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus par :

Pour :	5
Contre :	0
Abstention :	2 - MADINIER Georges et FAUCHER Claude

## 2. Vote du compte administratif 2021 – annexe eau et assainissement

Mme le Maire en tant « qu'ordonnateur » ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Laetitia VALETTE, élue Présidente de séance à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MUGNIER Marie-Laure après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives et les budgets annexes des sections de l'exercice considéré par M. Le Secrétaire de Mairie et après que Mme le Maire soit sortie de la pièce,

- DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 35 966,10	G 59 008,98	G-A	23 042,88
	Section d'investissement	B 29 264,45	H 9 147,16	H-B	-20 117,29

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 47 896,96 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 81 044,99 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 65 230,55	Q= G+H+I+J 197 098,09	=Q-P	131 867,54

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 35 966,10	= G+H+K 106 905,94	70 939,84	
	Section d'investissement	= B+D+F 29 264,45	= H+J+L 90 192,15	60 927,70	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 65 230,55	= G+H+I+J+K+L 197 098,09	131 867,54	

- RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus par :

ation  
bilan

Pour :	5
Contre :	0
Abstention :	2 - MADINIER Georges et FAUCHER Claude

### 3. Vote du Compte de Gestion 2021 – Budget principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MUGNIER Marie-Laure

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus par :

Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	2 – Georges MADINIER – FAUCHER Claude

### 4. Vote du Compte de Gestion 2021 – Budget annexe

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MUGNIER Marie-Laure

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus par :

Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	2 – Georges MADINIER – Claude FAUCHER

## 5. Vote du tarif de l'eau

Mme La Maire informe son Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de revoir le tarif de l'eau, compte-tenu des réparations sur les réseaux, de plus en plus fréquentes et des travaux à venir.

De ce fait, Mme La Maire propose d'augmenter les tarifs du mètre cube d'eau consommé ainsi que du tarif d'abonnement au réseau.

Il est également nécessaire de mettre en place une redevance assainissement car à ce jour la commune ne dispose pas des moyens pour entretenir les lagunes pour l'assainissement collectif.

Par ces mesures, il est proposé au Conseil à la fois, d'anticiper les travaux à venir sur le réseau, et de résister à la faciliter en déléguant la gestion du service de l'eau à un service extra communal.

Après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

-**FIXE** le prix de l'eau potable à 1€10 le m3 et à 50€ l'abonnement.

-**FIXE** une redevance assainissement à hauteur de 0,60 centimes d'euros le m3 pour les abonnés raccordés à l'assainissement collectif.

Par :

Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

## 6. Vote des taxes

Madame le Maire explique que la réforme de la taxe d'habitation a des répercussions sur notre imposition. Il est proposé de ne pas toucher au taux cette année.

L'assemblée fixe pour 2022 les taux suivants :

TAXES	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	8,02%	8,02%	8,02%
Taxe foncier bâti	9,86%	9,86% soit un taux additionnel de 31,76% (9,86% part communale + 21,90% part départementale)	31,76%
Taxe du Foncier Non Bâti	55,53%	55,53%	55,53%

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal :

-**DECIDE** de ne pas augmenter les taux des taxes en 2022

Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

## 7. Affectation des résultats Budget principal

	Résultat cumulés N-1	Virement à la SI	Résultat de l'exercice	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	- 28 955,82 €		- 171 444,51 €	- €	- €	-200 400,33 €
FONCTIONNEMENT	365 018,36 €	28 955,82€	161 963,96 €			498 026,50 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération  
L'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**-DECIDE**, d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	498 026,50 €
<b>Affectation obligatoire :</b> La couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	200 400,33 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	297 626,17 €
Total affecté au c/ 1068 :	200 400,33 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	2 – MADINIER Georges – FAUCHER Claude

## 8. Affectation des résultats annexe eau et assainissement

	Résultat cumulés N-1	Virement à la SI	Résultat de l'exercice	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVESTISSEMENT	81 044,99 €		- 20 117,29 €	- €	- €	60 927,70 €
FONCTIONNEMENT	47 896,96 €		23 042,88 €			70 939,84 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération  
L'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**-DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	70 939,84 €
<b>Affectation obligatoire :</b> La couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	70 939,84 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Par :

Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	2 – MADINIER Georges – FAUCHER Claude

### 9. Vote du Budget Primitif 2022 – Budget principal

Monsieur le maire soumet au conseil municipal, l'adoption du budget primitif 2022 de notre commune,

#### BUDGET PRINCIPAL

EQUILIBRE GENERAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	291 138,23€	436 595,42€	727 733,65€	727 733,65€	0,00€	727 733,65€
Section d'investissement	835 362,32€	0,00€	835 362,32€	398 766,90€	436 595,42€	835 362,32€
<b>Total</b>	<b>1 126 500,55€</b>	<b>436 595,42€</b>	<b>1 563 095,97€</b>	<b>1 126 500,55€</b>	<b>436 595,42€</b>	<b>1 563 095,97€</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**ADOpte** le budget primitif 2022 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	2 – MADINIER Georges – FAUCHER Claude

### 10. Vote du Budget Primitif 2022 - annexe eau et assainissement

Monsieur le maire soumet au conseil municipal, l'adoption du budget annexe primitif 2022 du service EAU de notre commune.

#### BUDGET ANNEXE EAU

EQUILIBRE GENERAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	66 220,84€	71 816,00€	138 039,84€	138 039,84€	0,00€	138 039,84€
Section d'investissement	1 227 617,70€	0,00€	1 227 617,70€	1 155 798,70€	71 816,00€	1 227 617,70€
<b>Total</b>	<b>1 293 838,54€</b>	<b>71 816,00€</b>	<b>1 365 654,54€</b>	<b>1 293 838,54€</b>	<b>71 816,00€</b>	<b>1 365 654,54€</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le budget annexe primitif 2022 du service de l'eau de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	2 – MADINIER Georges – FAUCHER Claude

### **11. Taux des indemnités versées aux élus**

Le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE TARTAS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués et considérant que ce point doit être modifié suite à la détermination des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> adjoint et qu'il est nécessaire de mettre à jour la délibération **2021-72 Vote des taux d'indemnités des élus et abroge la délibération 2020-09** l'indice 1015 étant remplacé par l'indice 1027.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**-DECIDE** de :

- **FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

L'article 92 de la loi n°2019-1461 du 1 janvier 2020, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique précise les nouveaux barèmes fixés

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

MUGNIER Marie-Laure - Le Maire : 24,20 %

VALETTE Laetitia - 1er adjoint : 9,9%

- 2e adjoint : 6,40 %

- 3e adjoint : 4,90 %

JALLAT Bernard – conseiller délégué : 4,90 %

LAURENT Nicolas – conseiller délégué : 4,90%

- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au sous-chapitre 6531 du budget primitif 2022 de la commune.

Par :

Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

### **12. Coupe de bois façonnés forêts des Uffernets**

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que différents lots de bois ont été inscrit à l'état d'assiette et qu'il convient de décider de leurs destinations à savoir :

Forêt sectionale de Saint-Paul de Tartas :

-parcelles 9 et 10 pour un volume estimé de 500 m3 ont été inscrites à l'état d'assiette 2017,

-parcelle 8 pour un volume estimé de 300 m3 a été inscrite à l'état d'assiette 2022.

Forêt sectionale Les Uffernets :

-parcelle 5 pour un volume estimé de 300 m3 a été inscrite à l'état d'assiette 2019.

Forêt sectionale Saint-Paul et La Villette :

-parcelles 1, 2 et 3 pour un volume estimé de 1 610 m3 ont été inscrites pour parti à l'état d'assiette 2017, 2018 et 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de vendre ces coupes de gré à gré bord de route.

Par :

Pour :	7
Contre :	
Abstention :	2 – MADINIER Georges – FAUCHER Claude

**13. Mise à disposition de vaisselle suite à un don**

Madame le Maire informe son Conseil Municipal qu'un don de vaisselle a été reçu.

Le lot comprend :

- 40 petits verres caisse 1
- 40 petits et grands verres caisse 2
- 40 verres à eau caisse 3
- 38 verres à eau caisse 4
- 25 assiettes et 18 coupelles caisse 5
- 40 assiettes et 12 coupelles caisse 6
- 35 assiettes et 12 coupelles caisse 7
- 68 tasses à café
- 7 seaux à champagne
- 7 plats
- 4 panières

Il est proposé de mettre gratuitement à disposition des habitants ayant un lien avec la commune ce matériel et de demander un dépôt de garantie de 200€ et de louer ce matériel à hauteur de 50€ pour les personnes hors commune avec un dépôt de garantie fixé à 200€ également.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de mettre à disposition des habitants ayant un lien avec la commune ce matériel et de demander un dépôt de garantie de 200€.

- **DECIDE** de louer ce matériel à hauteur de 50€ pour les personnes hors commune avec un dépôt de garantie fixé à 200€ également.

Par :

Pour :	7
Contre :	
Abstention :	2 – MADINIER Georges – FAUCHER Claude

**14. Demande de location d'un terrain**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mme DALLEAU qui vient d'acheter la maison de Mme Lucette Soulier souhaite louer une partie du bien de section située derrière sa maison, parcelle A687, car elle ne dispose pas de terrain. La demande concerne la location d'une partie de cette parcelle pour pouvoir y installer une basse-cour. Le terrain demandé se situe dans une zone de la parcelle non engagée.

Le bien demandé à la location est contiguë à la maison.

La surface demandée est de 191m<sup>2</sup> environ.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
-**FIXE** la location à 0,50 le m<sup>2</sup>/an  
-**RAPPELLE** que seules les propriétés ne disposant pas de terrain pourront prétendre à cette facilité pour disposer d'un terrain contigu à leur habitation.  
-**DEMANDE** qu'aucune clôture en dur ne soit installée.  
-**AUTORISE** Mme Le Maire à signer une convention d'occupation précaire dans l'attente d'une régularisation du statut de ces parcelles.

Par :

Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

#### **15. Questions diverses.**

Il a été reçu plusieurs questions diverses par mail le matin du conseil (9h30), de la part de Mr Madinier. Le règlement du conseil stipule un délai de 24H minimum. Cependant ces questions ont été relevées par Mme la Maire mais leur contenu ne relevant pas de l'intérêt communal mais plutôt d'un sujet lié au fonctionnement interne du conseil ces questions ne seront pas débattues en séance mais Madame le Maire propose à Mr Madinier de le recevoir pour entendre ses doléances.

Levée de la séance à 16h20.